

Fiche signalétique INITIATEUR SAE

Prérequis d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de réussite des cours généraux Adeps du niveau Initiateur. • Être détenteur du certificat Animateur SAE en ordre de recyclage • Être affilié au CAB (indoor ou alpin) exception voir paragraphe 3.5. • Avoir réglé les frais de tests probatoires. 	
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier des Cours généraux, voir : www.adeps.be. • Les cours spécifiques s'étalent généralement de novembre à février (durée de 59 h en présentiel), suivis d'une évaluation en mars, puis le stage et la délibération vers septembre. 	
Coût de la formation	Minerval (inclus évaluation)	• Voir tarif www.clubalpin.be . Pour l'année 2020 approx 580 €
	Frais annexes	• PAFdes probatoires : voir www.clubalpin.be . Pour 2020 : 50 €
Matériel pers	Idem Animateur SAE	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Tout pratiquant à l'escalade à partir de 6 ans, à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade). • Pour pouvoir encadrer des enfants de moins de 6 ans, le moniteur sportif doit en outre être diplômé en Education Physique ou en Psychomotricité. • Pour pouvoir encadrer des personnes handicapées, le moniteur sportif doit en outre disposer d'une qualification spécifique en rapport avec le type et le niveau de handicap. 	
Cadre d'intervention	Son terrain d'activité est strictement limité à la structure artificielle, intérieure ou extérieure, à l'exclusion des falaises naturelles, même d'une seule longueur.	
Droits et prérogatives	<p>Le Moniteur Sportif Initiateur SAE est compétent de façon autonome pour enseigner les techniques de base de l'escalade sur SAE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La finalité de son enseignement est de faire acquérir les techniques sécuritaires et les techniques de progression élémentaires sur structure artificielle afin de faire découvrir l'escalade en salle au pratiquant débutant. • Il maîtrise les connaissances et techniques indispensables nécessaires à l'animation de groupes de personnes et à la progression en sécurité en SAE. • En toutes circonstances, l'initiateur SAE est responsable de la sécurité des personnes qu'il encadre. • L'initiateur SAE est responsable du respect des lois et règlements en matière d'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI). • Le moniteur sportif est tenu de respecter la législation locale en vigueur concernant les normes d'encadrement, que ce soit en Belgique ou à l'étranger. 	
Supervision des animateurs	Le Moniteur Sportif Initiateur SAE peut superviser des Animateurs SAE à condition de démontrer un minimum de 100 h d'encadrement en SAE pendant les 3 dernières années et sur base d'une formation complémentaire visant l'acquisition de compétences spécifiques (CS 1.2.9).	
Ratio encadrement	Le ratio nombre d'élèves par moniteur (ainsi que le nombre animateur/moniteur) est laissé à l'appréciation de l'organisateur de l'activité et du ou des Initiateurs qui doivent tout mettre en œuvre pour garantir une sécurité optimale des participants et des moniteurs. Ce ratio dépend de nombreux facteurs tels que l'âge des participants, de leurs capacités physiques et intellectuelles, de leur degré d'autonomie, du type de séance (technique ou sportive), de la méthodologie utilisée, de l'organisation de la SAE, des objectifs poursuivis, du nombre d'initiateurs et d'animateurs présents et de leur degré d'expérience, etc.	
Compétences techniques	En plus des compétences techniques de l'animateur SAE, un Initiateur SAE doit : <ul style="list-style-type: none"> • être capable de progresser en tête sur SAE dans des voies de 6b, • être capable d'élaborer des progressions d'apprentissage. 	
Probatoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le test probatoire consiste à la réussite de 2 voies de 6a sur les 3 imposées en tête en SAE • La réussite du test probatoire est valable 3 ans. 	
Evaluation	Durée 3 h évaluation théorique et pratique (avec test escalade en tête 6b en SAE)	
Stage pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation positive au stage pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> ○ 6h d'encadrement en SAE, ○ 4h d'ouverture de voies. 	
Délibération	<p>Délibération avec l'ensemble des résultats du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation pratique en cours de formation pour les modules concernés ○ Tests théoriques finaux ○ Tests pratiques finaux ○ Evaluation du stage signée par le maître de stage et le candidat 	

Formation continue/ recyclages	<p>Afin de garantir le maintien des compétences, les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant à une session de recyclage tous les 5 ans afin de réactualiser et d'uniformiser leur savoir et savoir-faire en regard des évolutions du métier.</p> <p>Les compétences sécuritaires sont évaluées et sanctionnés d'une suspension du droit d'exercer toute forme d'encadrement à l'escalade en cas d'échec ou de non recyclage.</p> <p>Un moniteur non recyclé se voit suspendre son droit d'exercer. Il récupérera ce droit dès qu'il aura suivi et réussi le recyclage.</p>
---	---